

***La Basse-Navarre dans la guerre de  
Navarre (1512-1530), [2<sup>e</sup> partie]  
récit historique, d'après Navarra,  
1512-1530... de Pedro ESARTE MUNIAIN  
(Pamiela, Pamplona-Iruña 2001)***

***Traduction et présentation par M. ORPUSTAN***

## **Avant-propos**

Après une première partie consacrée à la question dynastique (I. L'imbroglia dynastique autour du trône de Navarre) et une deuxième partie aux événements politiques et militaires (II. L'annexion et l'échec des trois tentatives de reprise) publiées dans le bulletin n° XVII des Amis de la Vieille Navarre (année 2008), cette troisième et dernière partie du résumé synthétique du très bel ouvrage de Pedro Esarte Muniain porte sur le retentissement que cet événement de dimension régionale et en même temps internationale eut dans la société bas-navarraise. Une guerre de près de vingt ans presque ininterrompue, avec ses temps forts répétés de résistance et de reconquête par les armées "légitimistes" de Jean puis Henri d'Albret et leurs fidèles, coupés de reprises en main temporaires par le pouvoir castillan de Ferdinand d'abord de Charles Quint ensuite avec le concours de leurs alliés locaux occasionna d'importants bouleversements en Basse-Navarre. Le pays traversé et retraversé par des armées parfois considérables pour l'époque, les réunions des assemblées de vallée et le fonctionnement des Etats de Navarre, les serments d'allégeance, les faits particuliers et les

actes individuels, quoique mal connus dans tout leur détail ont certainement engendré une modification des structures sociales et des mentalités politiques qui a fait la Basse-Navarre des temps modernes, de plus en plus proche de l'Etat monarchique français d'Ancien Régime et bientôt intégré à lui, d'abord par la double couronne de Henri IV et ses successeurs, et définitivement à la nuit du 4 août 1789, en même temps que la Navarre péninsulaire, sous la quasi fiction d'un royaume doté d'une apparence d'autonomie politique, était, dans tous les sens du mot, délibérément et progressivement castillanisée.

## **III. La Basse-Navarre : entre allégeances et résistances**

Si l'on excepte les deux points forts de l'occupation militaire espagnole, le Château-Pignon et la forteresse de Saint-Jean-Pied-de-Port, l'autorité du roi d'Espagne sur la Basse-Navarre a été, malgré la répression et les incursions armées, très imparfaite et intermittente.

En 1512, évitant les troupes françaises de Bayonne, Ferdinand fait envahir la Basse-Navarre, qu'il sait militairement peu défendue, par les cols pyrénéens : alors que le gros de l'armée de Villalba s'assure d'abord des vallées d'Aescoa, Salazar et Roncal, Martin de Ursua (dont la famille est installée depuis longtemps en deçà des Pyrénées, à Ossès à Harizmendia dès le XIV<sup>e</sup> siècle) a pris Saint-Jean-Pied-de-Port les 2 et 3 septembre, mettant en fuite Gaston le "bâtard d'Albret" qui en assurait la défense, et précédant ainsi l'armée de Villalba et le duc d'Albe. Sont pris ensuite « *le château d'Ainhice-Mongelos* » (en réalité le château fort qui dominait le pays et protégeait l'entrée de Cize, aujourd'hui détruit), Utziat, Garris (qui est incendié), le château fort de Luxe et le pays de Mixe. L'auteur note que l'invasion espagnole bénéficiait de « *l'appui ecclésiastique* ». L'armée de Jean III d'Albret s'est retirée sur Mauléon (*op. cit.* p. 99-102).

Le duc d'Albe fait « *détruire les maisons fortes, saisit de force bétail et nourriture* », tandis que les murailles de Saint-Jean-Pied-de-Port sont renforcées, que la place est munie d'artillerie et de provisions, et qu'il est fait « *table rase des environs* ». L'armée espagnole est alors forte de près de 10 000 hommes. Pourtant Jean III fait publier à Saint-Palais dès le 30 septembre un manifeste contre Ferdinand le Catholique « *personne de si mauvais naturel qui a causé tant de mal et de dommage en exerçant tyranniquement son autorité sur un royaume usurpé* » (*op. cit.* p. 110-111).

La contre-offensive navarraise d'octobre 1512 est commandée par les chefs du parti gramontais : le maréchal Pierre de Navarre, le connétable Alphonse de Peralta et Roger de Gramont dont les biens venaient d'être saisis. L'armée d'Albret qui compte aussi 10 000 hommes environ et l'armée castillane s'affrontent le 19 octobre dans la bataille d'Ainhice-Mongelos. Le duc d'Albe doit abandonner Saint-Jean-Pied-de-Port le 22 octobre, tout en laissant une garnison pour garder la citadelle ou château fort (*op. cit.* p. 111-114).

Après la défaite navarraise de fin novembre et la nouvelle occupation castillane, des tractations ont lieu au début de 1515 pour « *neutraliser* » la noblesse bas-navarraise. « *Les principaux nobles bas-navarrais* » réunis à Ostabat rendent hommage à Ferdinand : le vicomte de Méharin (Bertrand d'Armendaritz), les seigneurs d'Armendaritz, Belzunce, Laxague, Saint-Martin (d'Arbéroue), Aphate (de Bussunarits), Laskor (de Jaxu), Béhasque (Jauregia), Agerre (de Béhasque ou de Bustince ?), Haranburu (de Lantabat) lequel prête hommage aussi au nom de « *Joanot de Irigoien* » (sans doute de Ianitz-Lécumberry), du « *chevalier d'Elizeche* » (d'Ainhice ou d'Uhart-Cize) et du seigneur de Saint-Pierre (Donapetria à Saint-Jean-le-Vieux). Manquent cependant, parmi les « *nombreuses absences* », les seigneurs de Luxe (dont dépendait précisément Ostabat) et de Gramont. Il est promis de leur rendre « *les biens confisqués* » et de ne « *détruire, ni brûler; ni endommager leurs maisons* ».

Il n'est pas précisé ce qu'il en fut des non-nobles, ou laboureurs francs ou fivatiers et autres, qui constituaient la majorité de la population. Des Bas-Navarrais forment des compagnies à la solde des Castillans, conduites par le seigneur de Saint-Pierre, « *Agirre* » (sans doute pour Agerre de Bustince), « *Zarate* » de Cize (pour Garate ou Garatehegi à Ahaxe), ainsi que le seigneur de Lasse Jauregia récompensé de « *3 000 maravédís annuels* » (*op. cit.* p. 170-171). La plupart de ces allégeances au roi d'Espagne n'ont pas de suite durable, et la Basse-Navarre reste une terre hostile aux envahisseurs. L'hommage que les Souletins rendront à Ferdinand en 1515, comme ils le faisaient traditionnellement aux rois de Navarre depuis le XII<sup>e</sup> siècle, restera de même « *sans effet* » (*op. cit.* p. 175).

En rendant les comptes pour l'ancienne châtellenie de Saint-Jean-Pied-de-Port le 5 février 1514, « *Domingo de Echart substitut fiscal d'Ultrapuertos et habitant de Saint-Jean* » observe qu'en dehors des zones proches de la ville « *dans tout le reste d'Ultrapuertos, comme*

la Terre d'Arbéroue et en Terre de Mixe, personne n'a voulu prendre la charge de substitut, et les porteurs n'ont voulu aller faire aucunes exécutions, par peur et pour se trouver sur une frontière assiégée » (op. cit. p. 177). Les impôts nouveaux (frais d'entretien militaire et taxes sur les ventes) votés aux Cortes de Navarre en 1513 n'avaient pu être collectés en « Cize, Baïgorry, Ossès, Irissarry », pas davantage « dans les terres de plus grande insécurité de Mixe, Ostabarès, Iholdy-Armendaritz et Arbéroue ». Un porteur est tué par des Mixains, le collecteur « Saubat de Garai » est frappé « à coups de couteaux » par le seigneur de Luxe, sa maison de Garris lui est confisquée, son remplaçant Tristan de Laclau est emprisonné à Tartas : « La clau » ou « La Clef » est un nom roman d'hôtellerie qu'on trouve à Saint-Palais en 1412. A Uhart-Cize « Bernard de Jauregui » empêche qu'on enlève ses bœufs pour n'avoir pas payé les taxes avec la caution « des maîtres Barrenetxe et Iríart » (op. cit. p. 179), deux des maisons médiévales.

Pour y remédier on sollicite les responsables locaux (« sous-bayles d'Ahetze et d'outre-Bidouze », qui sont deux des trois « mandes » de Mixe), les assemblées locales sont convoquées : le 24 mars 1514 à Garris a lieu une assemblée générale (« junta ») de Mixe « avec la présence des nobles des terres » d'Iholdy, Armendaritz, Irissarry et de « la ville de Labastide Clairence ». Le 25 se réunit au lieu traditionnel d'Amendeux la « junte des nobles de la Terre de Mixe au nombre de 600 ou 700 habitants » : avec le « bayle Jaime de Zhala » (pour « Salha » d'Aïcirits), sont présents aussi « les procureurs des seigneurs » de Luxe, Gramont, Uhart (la « Salle » d'Uhart-Mixe ou celle d'Uhart-Juson d'Aïcirits), Arbérats, Béhasque, Agerre (de Béhasque) et Miramont (d'Amorots) (op. cit. p. 178). Le nombre des maisons nobles mixaines n'ayant jamais dépassé la soixantaine, il s'agit certainement de l'assemblée générale de tous les maîtres de maisons, nobles et non nobles, et c'est aussi au cours de ces événements que les structures sociales médiévales, le statut des

maisons nobles en particulier, se transforment.

Le 25 septembre 1514 Ferdinand ordonne une donation de « 50 ducats d'or » au monastère de « Sainte Madeleine d'Utziat » pour indemniser les dommages faits par l'armée du duc d'Albe, et « quatre mois plus tard 11 000 sous » au « procureur des habitants de Mongelos Bernart de Echepare » pour le même motif (op. cit. p. 176 et p. 798 note 457). Comme il est dit que le 25 janvier 1515 Ferdinand ordonne de payer « 11 000 ducats a Bernat de Etxepare, syndic de la ville d'Uhart-Mixe afin de payer les indemnisations pour les maisons que le duc d'Albe ordonna de détruire durant la conquête de Navarre » (en 1512) (op. cit. p. 787-788, note 214), il est à supposer que les deux références citées en notes, indiquent, sinon le même paiement, du moins le même personnage : « syndic » d'Uhart-Mixe en Basse-Navarre « dacquoise » (à moins de confusion dans les documents avec Uhart-Cize) et « procureur » de Mongelos (dans la Basse-Navarre cette fois « bayonnaise », mais à la frontière de la « dacquoise »), c'est le fameux poète Dechepare, cité plus tard comme « recteur » ou curé de Saint-Michel-le-Vieux et de Çaro. Très apprécié de la cour espagnole, il évoque lui-même la prison qu'il eut à subir pour sa trahison, qu'il nie cependant avec force dans le Chant de monseigneur Dechepare de son recueil poétique basque publié à Bordeaux en 1545.

Le 31 octobre 1514 les Etats de Basse-Navarre réunis à Uhart-Cize jurent enfin fidélité à Ferdinand, le seigneur de Luxe compris, qui promet « de licencier ses troupes » et d'envoyer à la cour de Madrid ses deux fils « en qualité d'otages ». Les « maîtres des palais » (maisons nobles principales) des terres de Cize, Baïgorry, Ossès et Irissarry « et deux hôpitaux » (maisons des Hospitaliers) avaient été exemptés des tributs royaux (op. cit. p. 180-186).

A la fin de 1514 un mouvement de révolte suscité par les partisans de Jean III d'Albret mène pourtant à de nouvelles répressions. Des Mixains attaquent des « transporteurs » espagnols sur la route de Mongelos. Dans les

comptes rendus des procès tenus 4 ou 5 ans plus tard on poursuit encore comme « *voleurs* » un « *Menauton de Heremo* » (la maison Eremua, dite « Eremia », de Beyrie-sur-Joyeuse est citée pour sa chapelle au XII<sup>e</sup> siècle) et « *Domejon de Alzueta habitants de Béguios* » (Alzueta est effectivement une maison ancienne de Béguios) (*op. cit.* p. 173 et p. 798, note 446). Les actes de révolte contre l'occupant obligent les Espagnols à renforcer la citadelle de Saint-Jean-Pied-de-Port et à procéder à des opérations de « *nettoyage* » : occupation de Saint-Palais, destruction du château fort de Garris.

Pour maintenir la Basse-Navarre sous l'autorité espagnole le ravitaillement et l'armement de Saint-Jean-Pied-de-Port sont renforcés en 1515 par les soins de « *Ochoa de Ursua* ». Mais sur l'avis du duc de Nájera que « *ce qui se fait pour les réparations de la forteresse de Saint-jean-Pied-de-Port est chose perdue* », on se contente à partir de février 1516 de faire des travaux au seul « *vieux château, considéré comme beaucoup plus défendable* » (*op. cit.* p. 165-266). A la fin d'octobre 1515 (« *le dernier mardi* ») les délégués ou élus aux « *Etats* » de Basse-Navarre réunis dans l'église d'Uhart-Cize prêtent hommage à Ferdinand. M. Goyhenetche (*Histoire générale... II* p. 51-52) a donné la liste de la cinquantaine de présents cités, dans un certain désordre et une transcription parfois inexacte des noms, par le secrétaire de séance : seigneurs, délégués des villes et vallées, quelques clercs, ce qui donne en les regroupant approximativement par catégories et pays :

1) pour des nobles de Mixe, Ostabarès, Arbéroue et quelques autres cités en tête : « *seigneur de Bergouey* » représentant Gramont, Biscay représentant Luxe, vicomte de Méharin pour lui-même et représentant le commandeur d'Irissarry et le seigneur d'Armendaritz, « *Dominice Darrespere* » (ce doit être la déformation d'un nom local comme « *Urruzpuru* » ou « *Harizpuru* ») représentant le vicomte d'Etchaz (de Baïgorry),

« *Bernat seigneur de Chapare* » (c'est sans doute encore le poète Dechepare cité peut-être aussi plus loin à sa place exacte de noble cizain, et dans d'autres documents de l'époque) représentant le baron de Béhorléguy, Laxague (d'Asme) pour lui et pour Belzunce d'Ayherre, Uhart-Mixe, Lasse, Bizkai pour Arbide (de Juxue) ;

2) pour la ville de Saint-Jean-Pied-de-Port et le pays de Cize : Johan Peritz d'Armendaritz « *chapelain major* », Pedro de Larragoien, Sabat de Londaiz, Esteven d'Aranburu et Martin d'Ossès (ce sont tous des noms d'origine et non des toponymes saint-jeannais) en leur nom propre et comme jurats et procureurs « *du conseil et université de la dite ville de Saint-Jean* », avec « *Gilen Arnalt d'Anssa, seigneur de Garat (à Ahaxe) alcalde de la terre de Cize* », le « *seigneur de Saint-Jean* » (sans doute de la maison noble Urruti de Saint-Jean-de-Cize), Irumberri, Aphate, « *Bernart de Chapare* » (ou le poète Dechepare ou un homonyme de sa famille : Etxepare de Bussunarits est voisin et apparenté par la suite à Aphate ; il y avait aussi des maisons nobles médiévales Etxepare à Saint-Jean-le-Vieux et Saint-Michel), « *Villanueva* » (salle d'Iriberry), Lascor (de Jaxu), Agerre (de Bustince) pour eux-mêmes « *et comme procureurs des gentilshommes et université de la dite terre de Cize* » ;

3) pour Baïgorry : « *Miguel de Bertereche* » (d'Anhau), « *Angnestegui* » (cacographie pour Apeztegi d'Anhau tenu plus tard pour « *abbaye laïque* »), « *Joanes de Joaberro* » (pour Jokoberro de Guermiette), et Etxauz pour eux-mêmes et « *comme procureurs et jurats desdits gentilshommes et université* » de « *Bayguer* » ;

4) pour Ossès : le « *recteur* » (qui est le même que le « *chapelain* » de Saint-Jean ci-dessus et s'appelle Pierre d'Armendaritz) et « *Bertrand d'Yriartegaray, Domigotoa de Yriarte, Migel Decheberria, Martin de Yriberri, Per Arrossagaray* » (tous noms de maisons médiévales représentant 5 des 7 hameaux) pour eux-mêmes et comme « *procureurs et jurats des*

*Gentilshommes et université d'Ossès* » ;

5) pour Iholdy-Armendaritz-Irissarry et Arbéroue, en plus du « lieutenant » du commandeur d'Irissarry cité ci-dessus : d'abord le seigneur « d'Arriot » (ce nom ne correspond à aucun nom de maison ancienne connue) pour l'université « de la terre de Yoldi et Armendariz » ; ensuite « Jayme seigneur de Lassaga » (peut-être le même que Laxague ci-dessus : la maison Zabarotz d'Ayherre avait appartenu au fameux Pes de Laxague au XIV<sup>e</sup> siècle) et « mérin » d'Arbéroue et « Joan Sans » (le nom de maison est dit "illisible") pour eux-mêmes et comme procureurs des « *gentilshommes et université d'Arbéroue* » ;

6) pour les villes d'Ostabat, Larceveau et le pays d'Ostabarès : « *Johan d'Aussa* » bayle d'Ostabat, le seigneur de Hosta, « *Pedro de Chapare gentilhomme (sic) du château de Cibiz* » (l'origine doit être Etxepare maison noble d'Ibarolle, la seigneurie est celle de la « *Salle* » de Cibits), « *Johan Sanz de Liçari voisin de Larçabal* » (l'origine du nom peut être Elizairi maison noble à Saint-Martin de Lantabat) « *pour eux-mêmes et comme procureurs de la ville de Larçabal et des gentilshommes et de l'université de la terre d'Ostabat* » (sic, sans doute pour Ostabarès qui se disait aussi parfois et est étymologiquement « *Ostabat* ») ; après Mixe (ci-dessous), sont nommés encore « *Johan de Capet* » (nom d'hostellerie cité en 1412) et « *Sanche de Barreneche* », dits « *alcaldes de bâton* » et habitants d'Ostabat et procureurs « *du conseil de la ville* » ;

7) pour les villes de Garris, Saint-Palais, Labastide-Clairence et les pays de Mixe et Lantabat : le seigneur de Salha (à Aïcirits), le « *prieur* » de Bergouey (peut-être le même que celui qui est cité en tête pour représenter Gramont), avec « *Darchans bachelier* » (le mot voulait dire anciennement « *jeune noble* » mais ici peut-être « *gradué en théologie ou droit canon* », et le nom semble pour Arcauz maison d'Amendeux) et « *Johan de la Mote* » (nom d'origine importé) pour eux-mêmes et comme

procureurs « *des villes et universités de Garris et Saint-Palais et université de la dite terre de Mixe* » ; pour « *La Bastide de Clairence* » le serment est prêté par « *Saubat Rabone* » et le bayle « *Johan Daun* » ; pour les « *gentilshommes et université de la baronnie de Lantabat* » (seigneurie de Luxe), « *Johan seigneur d'Aranburu* » (Haranburu est l'une des quatre maisons nobles de Lantabat). Tous les territoires de la Basse-Navarre sont représentés, même si le nombre des présents, pour les nobles en particulier, semble assez réduit.

Au début de mars 1516 les armées de Jean III d'Albret entrent en Navarre sur trois fronts : le roi assiège lui-même Saint-Jean-Pied-de-Port et y reste bloqué, le vicomte de Baïgorry occupe le passage de Roncevaux, et le maréchal Pierre de Navarre entre par la Soule et les vallées de Roncal et Salazar. Devant l'échec de l'entreprise Jean III ordonne le « *repli général vers le Béarn* » le 20 mars 1516 (*op. cit.* p. 504). A la fin du mois de mars 1516 les troupes du duc d'Albe ont repris la ville de Saint-Jean. Des Bas-Navarrais sont emprisonnés. Réinstallées à Saint-Jean-Pied-de-Port, dont elles ont conservé la forteresse assiégée en vain par le roi de Navarre, les forces espagnoles « *saccagent les maisons des habitants* ». En Mixe ils détruisent Garris avec son château, occupent Saint-Palais et obligent le seigneur de Luxe à prêter le « *serment d'obéissance et de fidélité au roi d'Espagne* ». Gramont absent a donné pouvoir de le faire à Charles de Lasse, lequel seigneur de Lasse le prête aussi « *au nom de son père Jean et de son fils François* ». Le paiement des impôts est immédiatement exigé. Les « *tributeurs et laboureurs du palais du seigneur de Camou* » refusent de s'y soumettre « *alléguant leur exemption de payer tout impôt au roi, à l'exception du péage de Saint-Jean, ajoutant que seuls payaient la franchise les nobles (hidalgos) et les personnes qui ne payaient pas la taille* » (« *pecha* ») : il s'agit des fivatiers de la Salle (Jauregia) de Camou, dont certains étaient pourtant nommés pour la taxe de « *florins* » de 1412, et taxés comme les nobles

et les francs. Les noms des seigneurs de Saint-Pierre (Donapetria à Saint-Jean-le-Vieux), « Agirre » (Agerre de Bustince ou d'Asme), et Bertrand de Garate (Ahaxe) ont été relevés pour leur « complicité avec l'armée espagnole » (op. cit. p. 506-507 et p. 810 note 109). Pierre de Suhescun, favorable aux Espagnols et leur « fidèle collaborateur » était le « bayle » de Saint-Jean-Pied-de-Port et sa « nouvelle solde » est fixée le 28 mai à « 13 ducats annuels » (op. cit. p. 320).

Avec Saint-Jean-Pied-de-Port, les points forts de la présence castillane en Basse-Navarre sont « la ville d'Ostabat (baronnie de monseigneur de Luxe, cousin du comte de Lerin), et les châteaux de Mongelos, Saint-Palais, Gramont et Bidache » (op. cit. p. 326-327) : il faut sans doute comprendre « Gramont de Bidache », le château primitif de Viellenave étant abandonné depuis longtemps. Saint-Jean-Pied-de-Port est renforcé avant novembre 1516 ainsi que le Château-Pignon « qu'on avait commencé à construire en 1515 mais qui ne fut jamais en conditions optimales pour le combat » : au commandement (« *alcaldío* ») de la forteresse était nommé « Antonio de Hierro habitant de Guadalajara » qui le garda « jusqu'en mai 1521 » (op. cit. p. 552-554).

Rien n'est assuré pour autant : « autant de fois Saint-Jean était conquis et d'autres villes de la Basse-Navarre, autant de fois elles étaient reprises par les habitants ». Ainsi « 40 jours à peine » après avoir été reconquis Saint-Jean est à nouveau aux mains des habitants. Un incident daté du 27 avril 1516 entraîne un procès qui dure de 1520 à 1525, mettant en cause des habitants de la « paroisse d'Iholdy » lesquels « avec beaucoup d'autres gens entrèrent dans la ville de Saint-Jean-Pied-de-Port et s'attaquèrent à elle et voulurent prendre la forteresse, contre le serment et la fidélité et le vasselage qu'ils devaient à leurs Majestés » (les rois d'Espagne). Ils sont accusés de « vol d'alimentation et de munition qu'on gardait dans l'église Sainte Marie », plusieurs nommément cités, dont les noms approximativement transcrits, ou donnés

inexactement par les accusés, ne permettent pas toujours l'identification : « Sabat, Goieneche » (on peut lire « Zalbat de Goieneche »), « Joan Sanz savetier son gendre Echeberz, Miguel forgeron, Echeberri et d'autres habitants d'Armendaritz » avec « Anzaroto Gorat » (certainement pour « Garate »), « Johan d'Erba » « Aminaberri » (Minaberri nom de deux maisons anciennes), « Osabat et d'autres de la paroisse d'Iholdy » (op. cit. p. 336-337).

L'administration espagnole est mal comprise et mal supportée par les Bas-Navarraïens. Ils dénoncent en 1518 au Conseil Royal le fait qu'elle exerce la justice au lieu des juges locaux habituels, et les abus auxquels elle conduit. Est cité l'exemple de « Jean, seigneur de Saint-Julien » (d'Ahaxe) « et ses proches », lesquels ayant tué un autre Cizain « Arnaut de Garat » (d'Ahaxe aussi), ont été condamnés à l'exil par les jurats de Saint-Jean-Pied-de-Port « avec la menace d'être décapités s'ils ne quittaient pas Saint-Jean dans les dix jours », mais ont obtenu, « contre les privilèges, us et coutumes de la Terre », la suspension de la peine des « *alcaldes de Haute-Navarre* », laissant le dit Saint-Julien « en pleine liberté, allant et venant dans la ville et le pays, armé et accompagné de ses laquais ». En « Terre des Basques », affirment les jurats de Saint-Jean dans le texte cité, « nous avons la haute juridiction into mexto imperio, de même les barons de Luxe et de Gramont, et nous chacun dans son district, sans aucune appellation » (droit de faire appel d'un jugement). Dans leur réclamation sur laquelle le Conseil Royal délibère à partir du 16 septembre ils affirment que tel est l'usage dans « toute la Gascogne » (« *Basconia que es hasta Burdeos y Francia* » : « la Gascogne qui va jusqu'à Bordeaux et la France »), « ou il existe de nombreuses cités et villes qui comportent la juridiction haute et moyenne ». A-t-on jamais vu néanmoins, ou du moins mentionné avant cette date, que les « rois précédents » sont venus jurer ces droits et coutumes « se tenant sous dais, à la porte de l'église paroissiale de Sainte Eulalie » (qui est la véritable église ancienne du lieu la plus proche de la ville

nouvelle) ? Le Conseil Royal, favorable à Saint-Julien qu'on peut supposer du parti castillan, se déclare en définitive « *compétent pour recevoir l'appel et décider sur ce cas* » et aussi « *sur toutes sentences prononcées par les tribunaux de Saint-Jean* » (*op. cit.* p. 349-554).

Les Bas-Navarraïens ont commencé néanmoins à « *prêter le serment de fidélité à Charles I* » (d'Espagne ou Charles-Quint). Le 25 juillet de la même année 1518, alors que la ville de Saint-Jean avait été encore brûlée et détruite au printemps précédent par les hommes de Martin de Ursua, « *Charles de Aguerre* » (Agerre de Bustince est l'un des nobles principaux de Cize) donne « *pouvoir* » à Bertrand d'Armendaritz, vicomte de Méharin, et au seigneur d'Aphate (de Bussunarits) pour dire au vice-roi « *sa volonté de prêter serment de fidélité au nouveau roi espagnol* ». Il demande en revanche le pardon pour ses actions contre le roi d'Espagne et la restitution de ses « *biens, charges et pensions* », le tout sous garantie de Jean de Beaumont et Charles de Navaz, et comme témoins Pierre de Suhescun « *bayle de Saint-Jean* » et Pierre de Sarasquette « *notaire* ». Son exemple n'aurait pas été suivi. (*op. cit.* p. 356).

A la fin de 1520, par un système d'espionnage et d'information bien mis au point, les Espagnols connaissent les projets de Henri d'Albret pour reconquérir son royaume, avec l'appui de François I<sup>er</sup>. Ils savent de même, dès février 1521, qu'André de Foix seigneur d'Asparros forme une armée en Gascogne et que des renforts français en combattants et armements sont en route. Le duc de Nájera vice-roi pour Charles-Quint après avoir tenté de recruter des « *gentilshommes de la Basse-Navarre* », y renonce « *parce que la garde de ce royaume (de Navarre) doit être composée d'étrangers* ». Le 25 mars, il informe la cour espagnole que si la ville de Saint-Jean-Pied-de-Port est attaquée, elle résistera difficilement, que sa perte provoquera « *le soulèvement de toute la Basse-Navarre* », que les attaquants parviendront ensuite sans difficulté jusqu'à Pampelune, et que « *si on ne me secourt, pas*

*rapidement, la Navarre est perdue* ». Le 4 avril, dans un nouvel avis à la cour, il renseigne sur le nombre de combattants réunis par Henri d'Albret (pour les seuls Béarnais d'origine « *100 lances et 4 000 hommes* »). Il ne cesse de rappeler le peu de confiance qu'il faut accorder aux Navarraïens : « *il n'y a pas dans le royaume un seul Navarraïen en qui nous puissions nous fier (...)* *La moitié des gens de ce royaume, et encore plus, a de mauvaises intentions à notre égard* » (*op. cit.* p. 420-421).

Le 10 mai 1521 l'armée d'Asparros, forte de 12 000 hommes et d'artillerie lourde, est prête : elle compte parmi ses principaux chefs le sire de Sainte-Coulomme maire de Bayonne et Charles de Gramont évêque de Couserans. Le 12 commence le siège de la forteresse de Saint-Jean-Pied-de-Port. Le comte de Lerín Louis de Beaumont tente de la secourir, mais il est mis en fuite par Eneco d'Etchaz fils du vicomte de Baïgorry à la tête « *d'une troupe de 2 000 Bas-Navarraïens* ». Le même jour Beaumont abandonne Burguete. Le lundi 15 le duc de Nájera informe la cour que les attaquants ont « *pris la ville de Saint-Palais et d'autres lieux et que les Basques (les Bas-Navarraïens) s'étaient levés pour le fils du roi don Juan (...)* » (Henri fils de Jean III d'Albret), que « *depuis cette nuit* » la forteresse de Saint-Jean « *est encerclée* ». Le 15 la forteresse de Saint-Jean est rendue, puis le fort de Château-Pignon. L'armée est rapidement aux portes de Pampelune, que le vice-roi quitte le 17 (*op. cit.* p. 444-446).

Après la défaite de Noain (50 juin 1521), des Navarraïens s'exilent à Espelette en Labourd. D'autres avaient tenté, sans succès, de défendre la forteresse de Saint-Jean-Pied-de-Port (*op. cit.* p. 518-519). Des renforts espagnols sont recrutés pour l'assaut. Après 21 jours de résistance, elle est prise au mois d'août, 390 de ses défenseurs sont tués, le commandant de la place « *le capitaine Juanícote* » pris (il sera

exécuté à Pampelune le 25 août) « avec ses compagnons et les quatre drapeaux ». Aussitôt le beaumontais « Juan de Torreblanca est envoyé avec ses gens et d'autres capitaines et les leurs à Irissarry qui est en France (sic) à deux lieues plus ou moins de Saint-Jean, pour qu'ils gardassent le passage » (op. cit. p. 536-558) : ce « passage » est la route traditionnelle de Cize à Bayonne par l'Arbéroue, la seule existante et utilisable pour les armées comme pour les convois de voyageurs.

Le 18 octobre des rescapés de l'armée d'Asparros avec des troupes françaises prennent le château de Fontarabie. D'autres se sont emparés du fort de Maya, où, pendant les escarmouches avec les assaillants, on signale « le seigneur de Belzunce » qui « perdit son drapeau » - pris par le capitaine Martin d'Ursua - en secourant les assiégés, et la bravoure du « jeune Léon d'Espelette » (op. cit. p. 596, et p. 864 notes 589 et 590). M. Goyhenetche (Histoire générale... II, p. 62-64) citant les travaux de J.-M. Jimeno Jurio a regroupé les noms de plusieurs Bas-Navarrais ou originaires du nord des Pyrénées, parmi les 152, y compris quelques femmes, qui, après la prise de Maya par les Impériaux le 19 (ou 22 ?) juillet 1522, furent exclus du décret royal de pardon accordé le 25 décembre 1523. Ce sont, avec la forme française habituelle de leurs noms, Charles de Mauléon (quoique mort à Noain), Victor de Mauléon (tous deux sans doute des descendants de la famille vicomtale de Soule passée en Navarre au XIV<sup>e</sup> siècle), François de Beaumont, Martin de Laxague (d'Asme), François d'Espelette (du Labourd), Roger de Gramont, Arnaud, Marie et Tristan de Hosta (« Ozta » dans l'orthographe navarraise habituelle). Ces derniers sont probablement des membres ou des descendants de la « Salle » du lieu, quoique « Juan Perez de Osta » soit cité ensuite comme habitant de Pampelune et « nouveau chrétien », c'est-à-dire juif converti : les Bas-Navarrais installés loin de chez eux en Navarre conservaient très ordinairement le nom de leur pays d'origine,

et leurs familiers souvent aussi. « Maria de Ozta » ou Hosta est « veuve du capitaine Juanicot » qui avait défendu Saint-Jean-Pied-de-Port et « vit à Bayonne », Arnaud « beau-frère » du même capitaine Juanicot qui a été « justicié » (op. cit. p. 631-632).

Aux Etats de Basse-Navarre convoqués par Henri II d'Albret le 28 août 1523 à Saint-Palais, son « commissaire personnel et chancelier de Navarre » Bertrand d'Abbadie fait, au nom du roi et en présence du vicaire général de Saint-Jean (c'est à cette date Domingo d'Ainzondo et non Bernard Dechepare) pour l'évêque de Bayonne, le serment (habituellement fait lors des couronnements dans la cathédrale de Pampelune) de garder les fors et libertés du royaume, que le roi entérine le 1<sup>er</sup> septembre à Navarrenx. L'assemblée compte 26 délégués élus par les assemblées (« batzarres ») des villes et vallées ou universités, pour le clergé les représentants des évêques de Dax et Bayonne, l'archiprêtre de Cize et les prieurs d'Utziat et de « Haranbelz », et des maîtres de maisons nobles. Elle fixe de nouveaux règlements d'administration et la répartition des impôts par pays : convocation des Etats deux fois par an, chancellerie érigée en tribunal suprême composé d'un « président et de six conseillers » mais dans le cadre de l'exercice de la justice « selon la coutume, l'usage et le for », émission d'une monnaie, véritable « défi » à Charles-Quint (op. cit. p. 667).

Saint-Palais, qui avait été repris par l'armée impériale pour en faire « le centre des opérations » vers le Béarn et le sud de la France, est abandonné le jour de Noël 1523. Après le raid du prince d'Orange avec ses troupes par la Soule, une partie du Labourd et de la Basse-Navarre, terminé début 1524 sans autre succès militaire ni politique que des déprédations et incendies, et la perte du quart de ses effectifs, Fontarabie est abandonné par les Français assiégés le 27 février, et le pardon royal du 29 février négocié avec les Navarrais restés dans la place, qui l'abandonnent à leur tour le 29 avril. Le pouvoir impérial semble

alors établi en Navarre : le serment d'hommage des Navarrais du parti gramontais aux rois d'Espagne est mentionné le 19 mai (*op. cit.* p. 681-691).

« *A partir du 18 août 1525* » des gratifications sont accordées à quelques-uns des principaux nobles bas-navarrais, qu'on peut supposer avoir fait allégeance à Charles-Quint, sommes payables annuellement sur les prélèvements des taxes et impôts effectués dans la « *Terre des Basques, Mixe, Ostabarès et leurs vallées* », qui sont dites « *pauvres et chichement peuplées* » (*sic*) (*op. cit.* p. 698). Sont cités ainsi :

Tristan de Beaumont seigneur de la « *maison* » (la « *Salle* ») de Lacarre pour « *40 000 maravédís annuels* »,

Gratien vicomte d'Echaz (c'est-à-dire de Baïgorry) « *30 000 maravédís* »,

Tristan de Beaumont baron de Béhorléguy (il faut supposer que c'est un homonyme du seigneur de Lacarre, bien qu'il fût courant que, par héritage ou autrement, un même personnage eût plusieurs seigneuries) « *10 000 maravédís* »,

et « *10 000 maravédís* » de même pour chacun des suivants :

Jean de Saint-Julien (d'Ahaxe),

Pierre « seigneur de la maison de La Lane » (Larre d'Ispoure),

Oger de Lasse (originaire de la « *Salle* » ou d'une autre maison de Lasse),

Jean d'Irumberri (de Saint-Jean-le-Vieux),

Pierre d'Anza seigneur « *de la maison de Anzeta* » (n'est pas cité sous ce nom dans les listes médiévales de nobles : ce peut être une déformation de « *Alzqueta* » ou « *Alciette* »),

Martin de Lizarazu (« *Leizarazu* » à Baïgorry),

Arnaut de « *Villanueva - de la maison Iñorri-* » d'après le texte (aucune maison de ce nom n'est connue dans les listes médiévales : ce peut être la « *Salle* » d'Iriberry en Cize ou Iriberry de Bascassan ou l'une des deux maisons nobles Iriberry de Baïgorry),

Bertrand de Garate (d'Ahaxe),

Salvat de Saint-Martin (de Lécumberry),

Bertrand de « *Charo* » (sûrement la « *Salle* » de Çaro),

Jean de « *Apote* » (pour Aphate de Bussunarits ou Aphate-Ospitale à Saint-Jean-le-Vieux) qui est aussi « *maître de la maison d'Ibarbei* » (pour « *Ibarbeheti* » maison noble d'Ibarre en Ostabarès).

A ces maisons de Cize et Baïgorry, s'ajoutent encore « *Jacques seigneur de la maison de Lasse* » (la « *Salle* » de Lasse) et les « *maîtres de Leztaggerre* » (nom inconnu et probablement mal transcrit) pour « *12 000 maravédís* », « *Files de Domezain* » (de la « *Salle* » de Domezain en Soule) « *30 000 maravédís* » et le vicomte de Méharin « *20 000 maravédís* ». Trois noms de cette liste sont donnés comme illisibles (*op. cit.* p. 887 note 197).

Parmi les nouvelles gratifications accordées le 6 octobre on relève encore quelques noms bas-navarrais : à Charles d'Agerre (d'Asme ou de Bustince) « *15 000 maravédís* », au « *capitaine Tristan de Ozta* » (Hosta) « *20 000 maravédís* », Jean de « *Lasaga* » (Laxague d'Asme) « *10 000 maravédís* ». Les sommes « *assignées sur la Merindad de Saint-Jean-Pied-de-Port* » furent difficiles à prélever étant donné que la domination espagnole sur ces territoires n'était pas complètement réalisée (*op. cit.* p. 698-701).

A côté de ces allégeances nobiliaires plus ou moins forcées, l'un des derniers exemples de la « *résistance* » des habitants à se soumettre aux nouvelles et lourdes contraintes imposées par la présence et la domination militaire et administrative espagnoles, est donné par le procès et la condamnation de plusieurs habitants de la vallée d'Ossès le 5 mai 1527. Le prélèvement « *correspondant à l'année 1526 ne put être effectué par le porteur Bertrand de Suhescun* », les habitants exigeant le versement « *selon l'usage et la coutume* ». Pour y procéder tout de même, « *Sanche de Roncevaux et Michel d'Azkarate* » (en plus d'Ascarat en vallée de

Baïgorry il y a une maison médiévale de ce nom à Iholdy) « *une nuit de Carême se présentèrent en Ossès avec des gens armés et emportèrent plusieurs bœufs aux habitants comme garantie des tributs exigés* ». La vallée appelle aux armes (« *el apellido* ») et une vingtaine d'hommes armés prend le chemin de Saint-Jean-Pied-de-Port « *occupé par les Impériaux* » : ce chemin est alors la route officielle, le chemin royal par Irissarry, Suhescun et Jaxu, mais peut-être aussi l'un des chemins muletiers de montagne vers Ispoure tout proche et de là Saint-Jean et Uhart, qui permettaient d'éviter la route gardée. Ils se présentent à l'église d'Uhart-Cize « *près des murailles de Saint-Jean, arme (lance) en arrêt et les arbalètes prêtes à tirer* », reprennent leur bétail et s'en retournent avec.

Le Conseil Royal délègue le commissaire « *Hernando de la Serna* » pour y mettre bon ordre, prendre « *Miguel de Aice* » et un de ses compagnons et les mettre en prison à Saint-Jean. Le commissaire déclare devant le Conseil que le dit « *Aice, l'arbalète armée d'une flèche, l'avait mise deux fois sur la poitrine du receveur, en grand manque de respect pour la justice royale* ». Les jours suivants les habitants font savoir au receveur qu'ils sont prêts à payer les taxes « *selon l'usage et la coutume* ».

Le nom du « *meneur* » - Miguel de Aice - indique qu'il s'agit d'un personnage du quartier d'Ahaïce, sans qu'apparaisse (par prudence ?) le nom de maison permettant de l'identifier : le chemin d'Ossès vers Saint-Jean ou par Irissarry ou par les montagnes passe en effet alors par ce quartier en limite d'Irissarry et de Cize. Dans les 12 ou 13 noms cités, certains sans le prénom (ils sont parfois incorrectement notés dans la documentation et demandent rectification), il y a une majorité de noms de maisons anciennes du lieu : « *Larra* » (pour Laharraga), « *Miguel Baraçarte* » (ou Baratzarte d'Ahaïce ou l'ancien « *Baratzazarreta* » devenu aussi tardivement Baratzarte de Horça), « *Pegenaut de Iribarren* » (il y a une maison médiévale de ce nom dans 3 des 7 quartiers dont Ahaïce), « *Bernat Echebere* »

(pour Etchebehere), « *Martin Mendizoaga* » (Mendikoaga), « *Beltran Iriartegaray* », « *Igorri Barazoart* » (il faut reconnaître deux noms d'Ahaïce pour un seul ou deux personnages : Hegigorri et Baratzarte, deux maisons médiévales conjointes), « *Joanes Mendizoaga* » (voir ci-dessus : probablement de la même famille), « *Petri Goieneche* » (maison aujourd'hui disparue). A ces noms d'Ahaïce s'ajoutent encore : « *Petri de Unsarte* » (plutôt qu'Irigoizarte d'Ahaïce c'est sans doute Ainziarte d'Eyharcce ou Eihartz, aujourd'hui à Saint-Martin d'Arrossa), « *Martin de Gilante* » (le nom Gilantena, dont c'est ici l'une des premières citations documentées, a été donné à l'ancienne maison noble Oihararte-garai de Horça), « *Machin Irazabal* » (à Eyharcce).

La sentence du 5 mai 1527 contre le quasi-anonyme « *Michel d'Ahaïce* », le condamnait « *pour la peine de son délit à être publiquement fouetté dans les rues de Saint-Jean selon l'usage et coutume, en le portant nu à cheval sur une bête* » et aussi « *à l'exil de tout le royaume de Navarre pour un délai de 10 ans* », délai réduit par le Conseil Royal qui ratifia la sentence à 5 ans. Il lui était ordonné en outre que « *durant ce temps il n'entre pas dans le royaume, sous peine d'être pendu et de finir les jours de sa vie sur la fourche patibulaire* » ; la sentence confisquait « *la moitié de tous les biens de Miguel de Aice* » au bénéfice de la « *Chambre des Comptes et fisc...* ». Le lendemain de la condamnation se présentent au tribunal « *Pedro de Ossès* » marchand déclarant que l'accusé était pauvre, et le tailleur (« *sastre* ») « *Garcia de Oiz* » comme garant. De sa prison Michel d'Ahaïce adresse au Conseil Royal une pétition où il demande qu'on ne le laisse pas « *mourir de faim en prison* ». Dans une déclaration faite le 27 mai devant les « *alcaldes de la Cour Urzainqui et Verdugo* » il se justifiait en disant qu'il avait seulement « *répondu à l'appel* ». L'enquête réalisée par le mérin et les jurats de la vallée le 15 novembre pour en rendre compte au Conseil, fait savoir

qu'il est pauvre, que lui et sa femme ne possédaient que « *un bœuf et 10 ou 12 brebis qu'ils ont dû vendre pour les frais du procès, et qu'ils se sont même endettés pour la même raison* ». Le petit domaine sur lequel ils vivaient appartenait « *à une fille que son épouse avait eue d'un premier mariage* ». Le « 23 novembre » il s'adresse encore au Conseil par l'intermédiaire de son garant, offrant pour être mis en liberté les « *cinq ducats* » qu'ont réunis pour lui « *ses familiers et amis* », grâce à quoi, après plus de six mois de prison, il est mis en liberté le lendemain.

Ce n'est là sans doute qu'un exemple parmi d'autres de l'esprit de résistance qui anime les Bas-Navarraïens, dans leurs « *vallées* » ou « *universités* », pendant les dernières années de l'occupation impériale, indépendamment des serments et ralliements périodiques des notables et députés aux Etats et des gratifications nobiliaires, contre les prélèvements autoritaires de taxes qui étaient à leur charge. Le trésorier de la Chambre des Comptes doit noter que restait impayée pour les « *dites trois années* » (1527, 1528, 1529) « *la recette des 76 quartiers et 12 paiements de taxes sur les échanges de la ville de Saint-Jean-Pied-de-Port et de la mérinie d'Ultrapuertos* » qui étaient « *occupées par don Henri d'Albret* » (« *don Enrique de Labrit* ») *durant ces années « comme elles le sont à présent »* (op. cit. p. 706-708, et p. 890 notes 232 et 253).

Le 6 juillet 1527 une réclamation contre le décret royal publié au marché de Garris qui mettait toutes les juridictions civiles et ecclésiastiques pour les contrats, testaments, etc. sous la seule autorité du juge spécial nommé à cet effet, avait été rédigée par un certain nombre de dignitaires ecclésiastiques : le vicaire général pour l'évêque de Bayonne « *Domingo de Ainziondo* » (nom d'une maison noble d'Ascarat), et l'official pour celui de Dax « *mosén Johan de Arkauz* » (nom d'une maison ancienne d'Amendeuix) et le notaire Tristan de Laclau. Les témoins étaient Johan de Suhescun, le seigneur d'Irumberri (Saint-Jean-le-Vieux), et « *mosén de Echepare* » curé de Çaro et

Saint-Michel-le-Vieux, c'est-à-dire le poète Dechepare (op. cit. p. 724, et p. 895 note 501).

Les derniers serments d'allégeance à Charles-Quint sont obtenus dans la même année 1527 : celui de Saint-Jean (le bayle favorable aux Impériaux en est encore « *Pedro de Armendariz* ») qui est « *la capitale de la mérinie de Basques* » (Basse-Navarre) « *et Ultrapuertos* » le 28 septembre (les délégués doivent convenir ou avouer que « *l'obédience à Albret fut obtenue par le moyen de la force* » et que l'Empereur « *exigeait* » leur serment comme étant « *ses sujets et vassaux* ») ;

celui des vallées de Cize et de Baïgorry le 29 ;

pour Cize jurent l'alcalde Bertrand de Garat (Garate d'Ahaxe), le « bachelier Socarro » (maison à Zabalza de Saint-Jean-le-Vieux), Arnaud maître de Lascor (à Jaxu), Pierre maître de « *Lalana* » (Larre à Ispoure), Bertrand d'Etchecon (à Bussunarits) et Pierre de Ansa, tous maîtres ou issus de maisons nobles ;

pour Baïgorry Martin de Lasse, « *Petri* » de Guermiette, « *Juancope* » d'Ascarat, « *Joanes* » de Leispars, « *Joanot* » d'Irouléguay et « *Petri* » d'Occos : ce sont tous des noms d'anciennes paroisses ou quartiers de la vallée, représentant sans doute aussi des maisons nobles principales ou « *Salles* » sans nom particulier (au moins pour Lasse, Leispars, Irouléguay et Occos) ;

le 30 jurent les « *députés d'Ossès dans la Terre des Basques* » qui sont le jurat d'Eyharcé « *Johanes de Bidazabal* » (ce nom n'est pas cité au Moyen-Âge, mais toutes les maisons existant dans ce quartier à cette époque, une vingtaine, ne sont pas nommées dans la documentation connue), celui d'Iriberry « *Petri* » Ameztoui (maison noble), et celui d'Ahaïce « *Johanes* » de Mendikoaga (maison franche médiévale).

Les délégués des autres villes et vallées jurent les jours suivants « *entre le 1 et le 8 octobre* » :

le 1<sup>er</sup> octobre pour Irissarry « *le mérin*

*Domingo de Soroeta et le jurat Johan de Arriola* » ;

le 5 pour Iholdy et Armendaritz « *Gratien maître du palais de Elizabelar* » (maison franche médiévale d'Iholdy anoblée donc avant 1527 : le terme « *maître* », quand il s'agit de maisons et non d'un titre particulier, traduit toujours en français l'espagnol « *señor* ») et « *Simon maître de la maison de Iriart* » (Iriarte est une ancienne maison franche d'Armendaritz) ;

le 5 octobre pour la ville d'Ostabat : le bayle « *Peroton de Uart* » (le nom de ce bayle ou gouverneur est extérieur à Ostabat : sans doute le seigneur de la Salle d'Uhart-Mixe), le maître (« *maestre* » dans le texte pour un clerc ou un notaire) Jean de Capet (nom roman d'un hôtelier cité en 1412), et les jurats « *Petrito de La Rocha, Hernanton de Bala, Perenaut de la Padela, Remon de Lizoto, Bernart de Lespaster* » et « *Joanot de Zerbolant* » : La Roche, La Balle (ou Vallée), La Poêle sont des noms d'hôtels médiévaux, le Cerf-Volant une hôtellerie qui semble nouvelle par son nom, et sans doute aussi, les hôtelleries ayant souvent des enseignes aux noms culinaires, « *La Crêpe* » (on reconnaît le mot gascon pastère "crêpe") ; d'autres référaient au sommeil et au repos : « *Lizoto* » semble un cacographie ou mauvaise transcription pour l'insol "drap de toile" ;

le même jour pour le pays d'Ostabarès : le maître d'Ibarbeheiti (maison noble d'Ibarre), celui de « *Barracho* » (le nom est sans doute déformé et peut correspondre à Barrenetxe à Larceveau ou Juxue), « *Pereton de la Sala* » d'Asme (maison noble dite « *la sale dazpe* » en 1365, distincte de Latsaga « *Laxague* »), « *Joan de Huart* » (Uhart de Hosta), « *Hernan Guillen de Salanueva* » (Salaberri d'Asme, de Larceveau ou d'Ibarre plutôt que d'Ostabat qui a fait un serment à part comme « *bonne ville* » du royaume), « *Hernan Guillen* » de Mendiondo (pas de maison de ce nom dans les listes médiévales d'Ostabarès), « *Perernaut de Bizcai* » (idem) et « *Peroton de Iloarraga* » (sans doute pour Ilharre maison citée à Cibits en 1412) ;

pour la ville de Saint-Palais où le serment

est pris « *aux portes* » de la ville (il y avait une maison médiévale de nom roman « *Portal* » ou « *Portau* » selon les textes) : le bayle « *Perernaut* », le « *maestre* » (voir ci-dessus) Tristan de Laclau, Jean de « *La Mota* » (probablement pour « *La Mora* », nom impliqué par « *Morachipia* » ou « *la petite Mora* » citée en 1350), Bertrand du Cheval Blanc (nom d'hôtellerie comme les deux précédents), « *Jaime de Echart* » (maison médiévale), Jean de Berrio et le « *maître* » Jean d'Erdoy (l'éponyme médiéval était une maison fivatière citée à Garris en 1412 : la maison de Saint-Palais a été plus tard celle de Jeanne d'Erdoy femme de l'historien Oyhenart, et c'est depuis le « *maestre* » cité ici, peut-être, qu'elle a eu rang de maison noble) ; durant ces serments donnés devant témoins, étaient « *toujours présents* » Balanza et Sandoval, les deux acteurs principaux de la reprise en main militaire impériale, le premier en 1525, le second en 1527 ;

pour la ville de Garris (le pays de Mixe en tant que tel n'est pas cité dans la liste de ces serments) : « *Pedro de Errainz* » (sans doute pour Arrain cité en 1412) et « *Joanot de Majorain* » (nom absent des listes anciennes connues pour Garris) ;

pour Lantabat (le texte dit « *en Ostabares* », ce qui veut dire sans doute que le serment fut pris à Ostabat, seigneurie de Luxe comme le Lantabat) : les maîtres de « *Elizeri* » et de « *Sant Esteban* » (Elizairi et Saint-Etienne – ou Doneztebe – sont deux des quatre maisons nobles du lieu) et « *Tristan de Iriart* » ;

« *deux jours plus tard* » (le 7 octobre) pour le pays d'Arbéroue : les délégués de la vallée Bertrand de « *Lanavieja* » recteur (curé) de Saint-Martin (l'éponyme est « *Lanevielle* » ou Landazahar maison noble d'Amendeux en Mixe), « *mosen Arnaut de Ospital* » (maison de Hélette anoblée en 1435) et « *Petri de Londaiz* » (de même à Ayherre) (*op. cit.* p. 894-895, notes 320, 321, 322, 323).

Des « *grâces* » impériales sont encore accordées les années suivantes : en février 1528 au

« *bachelier* » Jean de Socarro « *recteur de la paroisse de Sarritin de Jarrizes* » (*sic* : c'est sans doute le curé de Saint-Martin de Ianitz à Lécumberry ; la maison éponyme Sokarro est à Saint-Jean-le-Vieux), qui avait été déjà gratifié de 9 000 maravédis le 8 décembre 1525, et encore ensuite de 20 000. Jean de Socarro et ses neveux Bertrand et Jean se voient accorder encore respectivement 9 000, 15 000 et 12 000 maravédis « *sur les revenus du royaume le 1<sup>er</sup> avril 1531* ». Un décret de ce même jour fixe les émoluments accordés à Pierre d'Armendaritz nommé bayle de Saint-Jean-Pied-de-Port depuis quelques années (*op. cit.* p. 895, notes 325, 528, 329).

Après l'an 1530, année où la séparation des deux Navarres est considérée comme réalisée, les conséquences de la longue guerre quasi ininterrompue de 18 ans se manifestent par les demandes adressées à l'Espagne par divers personnages pour le dédommagement des pertes et des confiscations subies par les partisans légitimistes et gramontais, en général sans succès réel. Une fois la paix établie entre Charles-Quint et François 1<sup>er</sup>, on voit ainsi parmi d'autres Claire de Gramont héritière de la maison du même nom intervenir auprès de l'impératrice pour la restitution de ses « *biens et rentes séquestrés* », dont bénéficiaient les partisans impériaux. Puis le seigneur de Gramont lui-même, « *Sancho de Yesa* » (partisan gramontais originaire de Pampelune), Bartholomé Mauléon, « *Pereton* » de Garro (branche des Garro de Mendionde établie en Navarre), Martin de Hosta ayant sollicité la récupération de leurs biens de la Haute-Navarre, Charles-Quint ordonne une enquête le « *22 novembre 1533* » sur « *les sujets du roi très-chrétien de France* ». La requête en effet, du moins dans le passage cité, ne nommait pas ce qui allait devenir à partir de là la « *Basse-Navarre* » comme un royaume, ni son souverain légitime :

« *par les conditions fixées dans la paix faite entre Sa Majesté (Charles-Quint) et le roi de France à Madrid et Cambrai, il est ordonné que tous les partisans et les sujets de*

*Sa Majesté et du roi de France, soient restitués et retournés dans la possession de leurs biens, domaines et revenus, de la manière ou elles étaient avant les dites guerres et que leur en soient payés les fruits au montant de leur valeur pour chaque année... ».*

Les interventions dans le même sens se poursuivent en 1534 : le 9 septembre de cette année Charles-Quint ordonne « *la restitution des biens confisqués depuis l'époque ou Asparros entra en Navarre (1521)* », mais exclut celle des confiscations antérieures (*op. cit.* p. 761-762).

Dans son testament Charles-Quint a laissé voir très clairement, au moment où il pensait devoir rendre compte de ses actes, sa mauvaise conscience pour avoir, après son grand-père Ferdinand, continué et mené à bonne fin, sauf par force pour la Basse-Navarre, l'usurpation de la Navarre : « *pour ce qui touche le royaume de Navarre, qu'il y ait à regarder et examiner avec diligence et examiner sincèrement si selon la justice et la raison je serai obligé de restituer le dit royaume ou satisfaire d'une autre manière ou compenser quelque personne. Et ce qui serait trouvé, déterminé et déclaré selon la justice, qu'il soit effectivement accompli, de sorte que mon âme et ma conscience en soient déchargés* » (*op. cit.* p. 774). Il faut croire que son successeur Philippe II, même allié à la famille royale française par son premier mariage avec Isabelle de Valois, petite-nièce de Henri II d'Albret et Marguerite de Valois (« *de Navarre* »), ne dut point se sentir obligé d'accomplir le vœu paternel.

Après la partition de fait du royaume, sous la quasi-fiction du titre de « *roi de Navarre* » que les rois de France se sont transmis depuis Henri IV, petit-fils de Henri II « *celui de Sangüesa* », l'ancienne « *Terre d'Outremonts* » (« *Ultrapuertos* »), la « *Terre des Basques* » (« *Tierra de Bascos* »), intitulée même dans les derniers temps « *sixième mérinie* » (« *sexta merindad* ») du royaume, est devenue à soi seule un (minuscule) royaume de fait et de nom. On l'a appelé, en gascon béarnais d'abord et tardivement comme l'a rappelé M. Goyhenetche

(*Histoire générale... II*, p. 102) « *Baxa Nabarra* », en français depuis lors la “Basse-Navarre”, et en adoptant cette expression dans le basque local, qui a conservé toujours jusqu’au XXI<sup>e</sup> siècle dans l’usage oral et écrit la forme étymologique *Nabarra* (et non la forme phonétiquement et morphologiquement hispanisée *nafarro* qui nommait nécessairement

l’habitant avant le pays), sur un terme *nabar* attesté depuis l’Antiquité dans les inscriptions justement... hispaniques, “Baxe-Nabarra”.

J.-B. ORPUSTAN,  
juillet 2007